



288785 - Un hadith sans fondement portant sur le discours de l'âme qui arrive pendant la prière

question

Un frère m'a envoyé cette question: il y a un hadith qui m'a été rapporté. Je n'en ai retenu les termes exacts mais il se résume en ceci: une fois, le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut sur lui) disait à ses compagnons qu'il était prêt à offrir son manteau à celui d'entre eux qui pouvait prier sans se distraire. Notre seigneur Ali (Puisse Allah honorer son visage) s'est recentré et fait une prière. Celle-ci terminée, le Prophète lui a demandé s'il n'a pas pensé à autre chose que la prière. Ali lui a répondu qu'il était demandé tout en priant si c'est le nouveau manteau ou l'ancien qui allait lui être offert! Cette version est-elle authentique? L'histoire est-elle l'objet d'un hadith authentique? Quelle en est la source? Dans quel livre peut-on la trouver?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, quand le discours de l'âme entretenue en prière est sans rapport avec celle-ci, en diminue la valeur par ce qu'il perturbe la révérence qui est requise. Cependant, il ne l'annule pas du tout.

Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « La distraction, l'inadvertance, l'obsession et le discours de l'âme, n'annulent pas la prière mais en diminuent sensiblement la valeur au point que l'intéressé peut en sortir avec seulement la moitié, le quart, voire le dixième de la valeur de la prière.

Les compagnons s'en étaient plaints auprès du Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) et il leur avait donné l'ordre, chaque fois qu'ils se retrouvaient dans ladite situation, de cracher trois fois à leur gauche et de solliciter la protection d'Allah contre Satan le damné.

Le rapporteur du hadith a affirmé que quand lui-même a été éprouvé, il a suivi l'ordre donné par



le Prophète et Allah l'en a débarrassé. Le remède de l'obsession consiste à cracher trois fois à gauche et dire: je sollicite la protection d'Allah contre Satan le damné. Si on le fait, Allah nous en débarrasse. » Réponse nouroune alla ad-darb (2/8) selon la numérotation de la chamailla. Voir la réponse donnée à la question n°[34570](#) et a la réponse donnée à la question n°[132081](#)

Deuxièmement, ce qui est dit dans la présente question, à savoir que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit un jour à ses compagnons: **Celui d'entre vous qui prie sans penser à rien d'autre, je lui offrirai mon manteau... et qu'Ali fit une prière au sortit de la quelle le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) l'a interrogé et qu'il a avoué s'être demandé le quel de ses deux manteaux allait lui être remis**

Nous n'avons trouvé aucun fondement à cette histoire? Nous ne connaissons aucun uléma qui l'ait mentionné. Aussi ne faut-il pas la retenir pour son occuper car c'est un mensonge imputé au Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) et à ses compagnons. Ce qui relève des péchés majeurs.

Le Musulman doit rester révérencieux dans sa prière et l'accompagne de méditation , évite de s'occuper de tout ce qui lui étranger , réfléchit le Coran qu'il récite, se souvient de la mort, veille à l'accomplissement de la prière en y incluant ses pratiques obligatoires et celle recommandées par la Sunna. Qu'il évite de se détourner de sa prière. Quand des obsessions sataniques l'envahissent , qu'il sollicite la protection d'Allah contre Satan le damné et crache trois fois à gauche.

En somme, quand le discours de l'âme qui nous hante dans la prière ne concerne pas celle-ci, il en diminue la récompense mais ne l'annule pas totalement.

Allah le Très-haut le sait mieux.